



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PHALSBOURG

Place d'Armes
57370 PHALSBOURG

ARR. U 23.14
FB

A R R E T E

Le Maire de la commune de PHALSBOURG,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de réglementer la sécurité publique sur le territoire de la commune à l'occasion de travaux de branchement gaz en accotement concernant 1, Route de Strasbourg à PHALSBOURG à compter du lundi 27 mars 2023 (durée des travaux 5 jours calendaires).

Arrête :

ARTICLE 1 :

- Rétrécissement de chaussée

ARTICLE 2

- Stationnement et piétons interdits au droit des travaux

ARTICLE 3 :

Les dispositions du présent arrêté seront publiées par voie d'affichage. Elles seront rappelées sur place par la signalisation réglementaire (mise en place par l'entreprise).

Les panneaux seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalsbourg
- Ateliers municipaux
- LORELEC

Fait à Phalsbourg le 15 mars 2023

Le Maire

Jean-Louis MADELAINE

